RALLYE HIVERNAL DU DEVOLUY

RALLYE NATIONAL

17 et 18 DECEMBRE 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard des rallyes.

PROGRAMME- HORAIRES :

- **PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS** — Lundi 14 Novembre 2016
- **CLOTURE DES INSCRIPTIONS** — Lundi 5 Décembre 2016
- **PARUTION DU ROAD-BOOK** — Samedi 10 Décembre 2016

  A retirer au :

  Bar / Restaurant « L'Etincelle »
  AGNIERES EN DEVOLUY
  05250 LE DEVOLUY

- **RECONNAISSANCES** (De 9h à 20h les 3 jours) — Samedi 10 Décembre 2016
  Dimanche 11 Décembre 2016
  Vendredi 16 Décembre 2016

- **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES** *(Office du Tourisme de La Joue Du Loup)* — Vendredi 16 Décembre 2016
  De 16h à 20h05 et le

  Samedi de 17 Décembre 2016

  De 8h à 10h00

- **VERIFICATIONS TECHNIQUES** *(Office du Tourisme de La Joue Du Loup)* — Vendredi 16 Décembre 2016
  De 16h15 à 20h15

  et le

  samedi 17 Décembre 2016

  De 8h15 à 10h30

- **1ère REUNION DES COMMISSAIRES SPORTIFS** *(Office du Tourisme de La Joue Du Loup)* Samedi 17 Décembre 2016 10h00

- **PUBLICATION DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART ET PUBLICATION DES HEURES ET ORDRES DE DEPART :**

- **Fermeture de l'accès au Parc fermé** (Pointage en avance est autorisé) Samedi 17 Décembre 10h30

- **DEPART DE LA 1 ère ETAPE** Samedi 17 Décembre 2016 13h00

- **ARRIVEE DE LA 1 ère ETAPE** Samedi 17 Décembre 2016 20h12

- **PUBLICATION DES RESULTATS DE LA 1 ère ETAPE**
  ET DES HEURES ET ORDRES DE DEPART DE LA 2ème ETAPE Samedi 17 Décembre 2016 23h00
  Parc fermé : PARKING 4 de LA JOUE DU LOUP

- **DEPART DE LA 2ème ETAPE** Dimanche 18 Décembre 8h00
  Parc fermé : PARKING 4 de LA JOUE DU LOUP

- **ARRIVEE DU RALLYE** Dimanche 18 Décembre 2016 14h47
  Parc fermé : PARKING 4 de LA JOUE DU LOUP

- **VERIFICATIONS FINALES EVENTUELLES : «** *GARAGE ROUVIERE »*, LACHAUP, 05250 LE DEVOLUY

- **PUBLICATIONS DES RESULTATS DU RALLYE / REMISE DES PRIX** Dimanche 18 Décembre 2016 sur le podium d'arrivée.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes en qualité d'organisateur administratif et L'Association Dévoluy Rallye Team en tant qu'organisateur technique organisent **les 17 et 18 Décembre 2016**, le 1er RALLYE HIVERNAL DU DEVOLUY avec le concours des villes de la commune Du Dévoluy, de Furmeyer, Château-Neuf d'Oze , d'Oze, de Saint-Auban d'Oze, du Saix, de Chabestan, de Savournon, de Veynes, de Pellafol, de Monestier-d'Ambel, d'Ambel, de Beaufin, d'Aspres-les-Corps et de Corps.

Le présent règlement a été enregistré par la ***Ligue du Sport Automobile P.A.C.A. le 29 /09/2016 sous le N° 66*** et par la ***F.F.S.A. sous le permis d'organiser numéro 875 en date du 10/10/2016.***

Comité d'organisation

Présidents : Dominique LAMY Président de l'A.S.A. des Alpes
Laurent SCHERRER Président de DEVOLUY RALLYE TEAM

Secrétariat du Rallye : **Céline LEVASSEUR**
« L'Adroit »
05250 LE DEVOLUY

Permanence du rallye : Office du Tourisme de la Joue Du loup du 16 Décembre 2016 à 16h00 au 18 Décembre 2016 18h00.

Organisateur technique

DEVOLUY RALLYE TEAM : **Céline LEVASSEUR**
« L'Adroit »
05250 LE DEVOLUY
Site internet :www.rallyehivernaldudevoluy.fr
Contact : rallyehivernaldudevoluy@gmail.com

1.1P OFFICIELS

Délégué Ligue PACA :
Christian COULET Licence 3650
Président du Collège des Commissaires Sportifs :
Jean-Jacques MARCELLIN Licence 2499
Membres du Collège des Commissaires Sportifs :
M.Christine RICHARD Licence 49602
Denyse GHIGO Licence 1968
Directeur de Course :
Gérard GHIGO Licence 1967
Directeurs de Course Adjoints :
Robert RICHARD Licence 44762
J.Michel MAGNAN Licence 227785
Directeur de course tricolore :
Clair SCHMIT Licence 9199
Directeurs d'épreuves :
M.Odile VINCENSINI Licence 9656
Philippe OLIVARI Licence 7363
Médecin Chef :
Christian DOMERGUE Licence 185261
Responsable commissaires :
Bernard DION Licence 1584
Commissaires Techniques :
Bernard FRANCOU Licence 4010
Michel RAMU Licence 2669
Lismon LAMBERT Licence 3582
Daniel LAPIQUE Licence 5826
Jean-Pierre FORESTELLO Licence 11620
Chargé des relations avec les concurrents :
Isabelle FORESTELLO Licence 138486
Sylvie SCHMIT Licence 36488
Chargé des relations avec la presse :
Office du Tourisme du Dévoluy
Gestion Informatique classements :
Patrick SOFT
Speaker :
Kiki PASCAL et Pascal ALLEMAND

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National Hivernal du Dévoluy compte pour :

- La coupe de France des rallyes coefficient 3
- Le challenge de la ligue P.A.C.A

1.3P VERIFICATIONS

- Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu :
    - A La Joue Du Loup le Vendredi 16 Décembre de 16h00 à 20h00 et le Samedi 17 de 8h00 à 10h00.

- **Vérifications administratives** le Vendredi 16 Décembre de 16h00 à 20h05 et le Samedi 17 Décembre de 8h00 à 10h00.
- **Vérifications techniques** le Vendredi 16 Décembre de 16h15 à 20h15 et le Samedi 17 Décembre de 8h15 à 10h30.
- Les vérifications finales seront effectuées au : « *GARAGE ROUVIERE »,* LACHAUP, 05250 LE DEVOLUY

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 €

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Hivernal du Dévoluy doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **jusqu'au Lundi 5 Décembre 2016 minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

A l'adresse suivante : **Céline LEVASSEUR**
« L'Adroit »
05250 LE DEVOLUY

Les chèques devront être libellés à l'ordre de **D.R.T**. (Dévoluy Rallye Team) et encaissés fin Décembre 2016.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 Euros
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 Euros.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le remboursement des droits d'engagement : Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé, au cas ou le rallye n'aurait pas lieu et pour ceux qui ne se présenteraient pas pour une raison valable.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issu des vérifications administratives et techniques pour non-conformité de voiture ou non présentation des documents nécessaires.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P . VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Toute voiture en conformité avec la réglementation particulière du rallye et/ou en possession d'un titre de circulation régulièrement délivré.
Chaque voiture devra être soumise aux vérifications techniques préliminaires et déclarée admise à participer au rallye.
Il est de la responsabilité du concurrent de maintenir la voiture en conformité tout au long du rallye.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
L'assistance sera autorisée **à La JOUE du LOUP** : **PARKING 2**
Toute assistance sera interdite en dehors du parc d'assistance.

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces :

- Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3.3P. Définition de l'assistance interdite :

Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye.

L'utilisation ou la réception de tous matériaux manufacturés, pièces détachées, outils ou matériels autres que ceux transportés dans la voiture concurrente.

Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériels sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 Mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 Mars 2012 et du 28 Mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'indentification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm Taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Hivernal du Dévoluy représente un parcours de : **419, 680 Km**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de : **107, 300 Km**

- Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3 : AGNIÈRES EN DEVOLUY : **10,200 Km** (x2)

ES 2.4 : LES SAVOYONS / SAVOURNON : **22,300 Km** (x2)

ES 5.7 : SAINT ETIENNE EN DEVOLUY : **7,250 Km** (x2)

ES 6.8 : PELLAFOL / LE MOTTY : **13,950 Km** (x2)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.1P : Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la route (notamment la vitesse et le bruit). Des contrôles seront effectués.

« Les reconnaissances se feront sur une route ouverte et dans le seul cadre du Code de la route »

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum.

Ces mesures sont prises pour la survie de nos rallyes et le respect des riverains sans qui rien ne serait possible.

6.2.6P les reconnaissances auront lieu de 9h00 à 20h00 le samedi 10, le dimanche 11 et le vendredi 16 Décembre 2016.

Deux (2) adhésifs portant le N° de course seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les **vitres latérales arrière** du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P : DEPART

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partira en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises.

7.2.1P : Epreuves spéciales : Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.2.P : DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble orange
- Chefs de poste : Chasuble orange barrée d'une bande noire.

ARTICLE 8P. RECLAMATION –APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il sera établi :

- Un classement général, un classement par Groupe, par Classe, un classement Féminin non mixte et un classement Challenge « sans clous ».

ARTICLE 10P. PRIX

- Tous les équipages à l'arrivée du rallye seront récompensés par des trophées.
- Remise des prix Challenge « sans clous » conforme au règlement de ce Challenge.
- La remise des prix se déroulera :

Devant l'Office du Tourisme de La JOUE DU LOUP
le dimanche 18 Décembre 2016 sur le podium d'arrivée.

- Les prix sont cumulables.
- Les chèques seront envoyés à l'adresse indiquée sur le dossier d'engagement dans la semaine suivant le rallye.
- Les 3 premiers équipages « sans clous » qui feront l'intégralité du rallye sans clous seront récompensés par ordre d'arrivée.

SCRATCH :		
	1er :	480 €
	2ème :	240 €
	3ème :	120 €

FEMININ :		**de 1 à 2 partantes**	**+ de 2 partantes**
	1ère :	220 €	220 €
	2ème :		150 €

CLASSE :		**de 1 à 3 partants**	**de 4 à 6 partants**	**de 7 à 9 partants**
	1er :	480 €	480 €	480 €
	2ème :		240 €	240 €
	3ème :			120 €

TROPHEE CHALLENGE « SANS CLOUS »

	4 roues motrices	**2 rues motrices**
1er :	480 €	480 €
2ème :	240 €	240 €
3ème :	120 €	120 €

NOTES D'INFORMATION

- **REMORQUES** ***: Pendant toute la durée du rallye, un parking, à accès réservé et gratuit est prévu pour les remorques.***
- **DEPANNAGE** ***: En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.***

REGLEMENT CHALLENGE
« SANS CLOUS »
2 et 4 roues motrices

Le règlement du Challenge **« sans clous 2 et 4 roues motrices »** s'applique aussi bien pour le parcours de liaison que pour les spéciales.

PNEUMATIQUES

Interdits : Tous les pneumatiques munis de clous.

CONTROLES

Un contrôle de conformité des pneumatiques sera effectué à tout moment de l'épreuve.

IDENTIFICATION DU CHALLENGE

Un adhésif complémentaire relatif au challenge « sans clous » devra obligatoirement être apposé sur les voitures participantes.

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application de ce règlement sera traité par Le collège des Commissaires Sportifs.

Possibilité de quitter le challenge sans clous à un parc de regroupement ou parc fermé après en avoir avisé un officiel en place.

CLASSEMENT

Un classement et une grille des prix spécifiques au challenge seront réalisés pour les véhicules deux (2) et quatre (4) roues motrices.

ANNEXE N°1

RÉGLEMENTATION DES PNEUMATIQUES CLOUTÉS

Seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés.

Ils ne doivent en aucun cas traverser cette bande.

Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :

- Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm, tolérance comprise. Poids : 2 g.
- Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2mm.
- Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm. Tolérance MAXI 0.5 mm.

Densité d'implantation :

Aucun décimètre de la longueur de la bande de roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de douze crampons, implantés au grès du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 47 mm qui doit rester libre.

Les organisateurs se réservent le droit d'organiser des contrôles ou bon leur semble et d'effectuer des prélèvements de crampons aux fins de vérifications.

*Chaque infraction constatée entraînera une pénalisation de **quinze minutes**.*

Le contrôle pourra être effectué en tout lieu, à tout moment, et comprendra les opérations suivantes :

- *Relevé d'une empreinte de la bande de roulement.*
- *Prélèvement d'un clou aux fins de mesure.*